



Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du jeudi 10 novembre 2016

Conseillers communautaires en exercice : 112

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des conférences de la CCIT du Doubs à Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de la CAGB.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 0.2, 0.3, 0.4, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5, 1.1.6, 6.1, 6.2, 7.1, 7.2, 7.3, 7.4, 7.5, 7.6, 2.1, 1.2, 2.3, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7, 3.8, 3.9, 3.10, 3.11, 3.12, 3.13, 3.14, 3.15, 3.16, 4.1, 4.2, 4.3, 4.4, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 5.5, 8.1, 8.2

La séance est ouverte à 18h10 et levée à 20h35.

Étaient présents : Amagney : M. Thomas JAVAUX Arguel : M. André AVIS Audeux : Mme Françoise GALLIOU (à partir du 1.1.3) Avanne-Aveney : M. Alain PARIS Besançon : M. Julien ACARD, M. Éric ALAUZET (à partir du 1.1.3), M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, M. Nicolas BODIN (à partir du 6.2), M. Patrick BONTEMPS, M. Emile BRIOT (à partir du 1.1.1), Mme Claudine CAULET, M. Laurent CROIZIER, M. Pascal CURIE, Mme Marie-Laure DALPHIN, Mme Danielle DARD (à partir du 1.1.2), M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT, M. Ludovic FAGAUT (jusqu'au 3.10), Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Philippe GONON, M. Jacques GROSERRIN (à partir du 1.1.3), M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME (à partir du 1.1.1), M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON (à partir du 3.2), M. Philippe MOUGIN, Mme Sophie PESEUX, Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET (à partir du 1.1.2), M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB (à partir du 1.1.3), Mme Karima ROCHDI, M. Dominique SCHAUSS, Mme Mina SEBBAH, M. Rémi STAHL, Mme Ilva SUGNY (à partir du 1.1.3), Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF Beure : M. Philippe CHANEY (à partir du 1.1.3) Boussières : M. Bertrand ASTRIC Braillans : M. Alain BLESSEMILLE (à partir du 1.1.3) Busy : M. Alain FELICE Chalèze : M. Gilbert PACAUD Chalezeule : M. Christian MAGNIN-FEYSOT (à partir du 0.4) Champagny : M. Olivier LEGAIN Champvans-les-Moulins : M. Florent BAILLY Châtillon-le-Duc : Mme Catherine BOTTERON (à partir du 0.4) Chaucenne : M. Jean-Luc GUILLAUME (suppléante de M. Bernard VOUGNON) Chaudefontaine : M. Jacky LOUISON (à partir du 1.1.3) Dannemarie-sur-Crête : M. Gérard GALLIOT Deluz : M. Fabrice TAILLARD Ecole-Valentin : M. Yves GUYEN (à partir du 7.1) Fontain : Mme Martine DONEY Franois : Mme Françoise GILLET (suppléante de M. Claude PREIONI) Grandfontaine : M. François LOPEZ La Chevillotte : M. Roger BOROWIK Mamirolle : M. Daniel HUOT (à partir du 7.1) Marchaux : M. Patrick CORNE (à partir du 1.1.3) Miserey-Salines : M. Marcel FELT Montfaucon : Mme Corinne PETER (suppléante de Pierre CONTOZ) Montferrand-le-Château : M. Pascal DUCHEZEAU Morre : M. Jean-Michel CAYUELA (à partir du 1.1.3) Nancray : Mme Annette GIRARDCLOS (suppléante de M. Vincent FIETIER) Novillars : Mme Aurore HERNANDEZ (suppléante de M. Philippe BELUCHE) (à partir du 1.1.3 et jusqu'au 3.12) Osselle-Routelle : M. Daniel CUCHE Pelousey : Mme Catherine BARTHELET Pirey : M. Robert STEPOURJINE Roche-lez-Beaupré : M. Jacques KRIEGER (jusqu'au 7.4) Saône : M. Yoran DELARUE Serre-les-Sapins : M. Gabriel BAULIEU Tallenay : M. Jean-Yves PRALON (à partir du 1.1.1) Thise : M. Alain LORIGUET Thoraise : M. Jean-Paul MICHAUD (à partir du 0.4) Torpes : M. Denis JACQUIN Vaire : M. Jean-Noël BESANCON, Mme Valérie MAILLARD Vorges-les-Pins : Mme Julie BAVEREL

Étaient absents : Besançon : Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Thibaut BIZE, M. Pascal BONNET, M. Guericc CHALNOT, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Myriam EL YASSA, M. Abdel GHEZALI, Mme Solange JOLY, Mme Myriam LEMERCIER, M. Michel OMOURI Champoux : M. Philippe COURTOT Chemaudin : M. Gilbert GAVIGNET Gennes : Mme Thérèse ROBERT La Vèze : Mme Catherine CUINET Larnod : M. Hugues TRUDET Le Gratteris : M. Cédric LINDECKER Les Auxons : M. Serge RUTKOWSKI Mazerolles-le-Salin : M. Daniel PARIS Noiron : M. Bernard MADOUX Pouilley-les-Vignes : M. Jean-Marc BOUSSET Pugy : M. Frank LAIDIE Rancenay : M. Michel LETHIER Vaux-les-Prés : M. Bernard GAVIGNET Osselle-Routelle : M. Laurent LOLLIOU

Secrétaire de séance : M. Marcel FELT

Procurations de vote :

Mandants : E. ALAUZET (jusqu'au 1.1.2), T. BIZE, C. COMTE-DELEUZE, Y.M. DAHOUI, M. EL YASSA, M. LEMERCIER, T. MORTON (jusqu'au 3.1), Y. POUJET (jusqu'au 1.1.1), R. REBRAB (jusqu'au 1.1.2), S. RUTKOWSKI, D. PARIS, J.M. BOUSSET, M. LETHIER

Mandataires : A. VIGNOT (jusqu'au 1.1.2), E. MAILLOT, P. GONON, D. DARD, N. BODIN, D. POISSENOT, M. LOYAT (jusqu'au 3.1), P. CURIE (jusqu'au 1.1.1), K. ROCHDI (jusqu'au 1.1.2), M. FELT, F. GILLET, F. GALLIOU, F. LOPEZ

Délibération n°2016/003403

Rapport n°7.5 - Maintenance et extensions d'une infrastructure de réseau et de terminaux de radiocommunication numérique à la norme TETRA - Autorisation de lancement et de signature du marché

Maintenance et extensions d'une infrastructure de réseau et de terminaux de radiocommunication numérique à la norme TETRA - Autorisation de lancement et de signature du marché

Rapporteur : Elsa MAILLOT, Vice-Présidente

Commission : Culture, tourisme, sport et aménagement numérique

Inscription budgétaire	
BP 2017 et PPIF 2017-2021 « Mobilier - informatique - réseaux - divers travaux »	Montant de l'opération : 450 K€ HT sur 4 ans
Sous réserve de vote du BP 2017 et PPIF 2017-2021	

Résumé :

L'actuel marché issu d'un dialogue compétitif relatif à la fourniture, l'installation, la mise en œuvre et la maintenance d'une solution matérielle et logicielle d'une infrastructure de réseau et de terminaux de radiocommunication numérique à la norme TETRA arrive à échéance le 07/03/2017. Un nouveau marché doit ainsi être lancé afin de prendre le relais. Il convient dès lors de délibérer pour autoriser le lancement, la passation et la signature de ce marché.

I. Rappel du contexte

Une convention constitutive d'un groupement de commandes permanent est devenue exécutoire le 14/06/2016.

Sur la base de ce groupement de commandes, un marché pour la « Maintenance et extension d'une infrastructure de réseau et de terminaux de radiocommunication numérique à la norme TETRA » doit être lancé sous la forme d'une procédure d'appel d'offres ouvert.

Pour ce marché, la CAGB sera le coordonnateur du groupement qui réunira au minimum la Ville de Besançon et la CAGB. Le recensement des autres communes membres du groupement de commandes permanent qui seraient intéressées par ce marché est actuellement en cours.

II. Objet du marché à lancer

L'objet de ce marché est la maintenance et l'extension d'une infrastructure de réseau et de terminaux de radiocommunication numérique à la norme TETRA.

Il comporte :

- la maintenance de l'infrastructure du réseau, des logiciels et des terminaux,
- l'extension du réseau et de ses fonctionnalités : couverture des communes du Grand Besançon, couverture « indoor » de bâtiments, géolocalisation « indoor »...

Pour des raisons de sécurité et pour disposer d'un réseau totalement indépendant en cas de crise, la Ville de Besançon a déployé en 2011 un nouveau réseau radio privé à destination des services de la collectivité (Police Municipale, Parc-Auto Logistique, Voirie Déplacement, ...). Il s'est inséré dans une réflexion stratégique visant à permettre la mutualisation, au sein d'un même système, des besoins des acteurs des collectivités.

Ce réseau permet de nouveaux usages notamment dans le domaine des transmissions de données, afin d'effectuer des échanges d'informations avec divers équipements de télégestion (exemples : armoire de gestion d'éclairage public, réseau fédérateur pour relevés de compteur d'eau, remontées d'alarmes pour la gestion des carrefours, ...) ; la transmission en voix et données dans les services de transport en commun tels les bus, cars et tramway ; la géolocalisation des terminaux et de leur porteur.

Dans un premier temps la couverture de la zone de la Ville de Besançon avait été réalisée. Le système était évolutif afin de permettre son extension à l'ensemble des communes constituant le territoire du Grand Besançon. L'intérieur des bâtiments peut également être couvert par des systèmes actifs ou passifs de relaying « indoor » (par exemple dans les parkings, dans les bâtiments où devront intervenir les agents du futurs PC Sécurité).

Le marché prendra la forme d'un accord-cadre à bons de commande sans montants minimum ni maximum. La durée d'exécution sera de 4 ans (durée initiale d'un an reconductible 3 fois). Le montant estimatif global sur les 4 années est de 450 000 € HT. Le marché sera passé selon la procédure de l'appel d'offres ouvert.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le lancement, selon les dispositions de l'ordonnance du 23 juillet 2015 et du décret du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics, d'une procédure d'appel d'offres ouvert pour le marché « Maintenance et extension d'une infrastructure de réseau et de terminaux de radiocommunication numérique à la norme TETRA »,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer le marché avec l'entreprise déclarée attributaire par la Commission d'Appel d'Offres.

Pour extrait conforme,
Le Président

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 96
Contre : 0
Abstention : 0
Ne prennent pas part au vote : 0

Préfecture du Doubs

Reçu le 18 NOV. 2016



Contrôle de légalité